



Chaudière en panne ,qui paye?

Par **Esther57**, le **09/01/2009** à **18:11**

Suite à un problème de chaudière à gaz j'ai fait établir un devis par mon chauffagiste ,avec qui j'ai un contrat d'entretien annuel. Etant locataire j'ai adressé ce devis à mon propriétaire,qui me dit que ces frais sont à ma charge. Je voudrais donc savoir si effectivement ces pièces sont à remplacer par moi ou par le propriétaire.

Liste des pièces concernées:

Sonde ionisation 61002802

Débistat sanitaire 60081471

Soupape de sécurité 601020933

Disconnecteur 600664

Merci par avance de votre aide ,veuillez agréer mes cordiales salutations

Par **jeetendra**, le **09/01/2009** à **19:39**

bonsoir, prenez contact avec votre agence départementale pour l'information des locataires, il me semble que si c'est du à la vétusté c'est à la charge du propriétaire, cordialement

Par **Esther57**, le **09/01/2009** à **20:45**

merci jeetendra je vais me renseigner